

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prolonge la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) conduite depuis 2018. Cet engagement renouvelé de l'État se concrétisera en quatre axes déclinés aux niveaux national et local :

- l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté et agir dès la petite enfance ;
- la sortie de la pauvreté par le travail ;
- la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ;
- ainsi que la construction du volet solidaire de la transition écologique.

La SNPLP avait mis en place une gouvernance territoriale partagée de la lutte contre la pauvreté au moyen d'une contractualisation entre l'État et les collectivités (départements et métropoles). Le Pacte des Solidarités renouvelle cette dynamique partenariale en associant de nouveaux acteurs et en s'adaptant mieux aux besoins locaux avec la volonté de s'appuyer, dans chaque territoire, sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proche de la précarité.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des solidarités s'est associé à l'Insee pour publier, dans chaque région, un panorama des situations de pauvreté. Inspiré d'une méthodologie développée en Normandie, il servira de socle à la préparation des contractualisations de lutte contre la pauvreté entre l'État, les départements et les métropoles avec le concours des organismes de sécurité sociale et des associations : les pactes locaux des solidarités.

Plusieurs caractéristiques les rendent particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées à des échelles régionales, départementales et locales au niveau des EPCI, permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui affectent les personnes pauvres, une analyse novatrice autour de six profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté par l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc. Cette démarche multidimensionnelle converge avec les quatre axes prioritaires du Pacte des Solidarités.

Afin de développer une analyse qui croise les données et l'expérience de terrain, ce panorama est le fruit d'un travail partenarial entre la direction régionale de l'Insee Auvergne-Rhône-Alpes et la Commissaire à la lutte contre la pauvreté placée auprès de la Préfète de région. Il permet notamment de mettre en avant le caractère fragilisant de vivre seul ou dans une famille monoparentale, d'avoir moins de trente ans et de ne pas avoir d'emploi.

**La Préfète de la région
Auvergne-Rhône-Alpes**


Fabienne Buccio

**Le Directeur régional de l'Insee
Auvergne-Rhône-Alpes**


Jean-Philippe Grouthier